



# LE PETIT ÉCHO DE MÉGRIT

## FÉVRIER - MARS 2024

### N° 285

### HORAIRES

#### Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi  
de 8h30 à 12h.  
Le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
02.96.84.83.10  
mairie.megrit@orange.fr

#### Médiathèque :

Mardi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h  
02.96.84.89.97  
mediatheque.megrit@orange.fr

#### Déchetterie à Broons :

Za du Chalet  
Lundi, mercredi, samedi :  
9h-12h / 14h- 17h30  
Vendredi : 14h à 17h30  
Tel : 02.96.84.70.56

## **E**nergies renouvelables - Consultation du public



En vertu de la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023, les municipalités sont tenues de définir après une concertation publique, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR). Ces Zones sont des espaces spécialement dédiés au développement des énergies renouvelables (EnR), préalablement identifiés pour leur fort potentiel énergétique et ayant fait l'objet d'une consultation. Ces zones englobent toutes les formes d'énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la géothermie, et peuvent concerner des terrains aussi bien publics que privés. Il est porté à la connaissance des citoyens, des cartes retravaillées par le service urbanisme de Dinan Agglomération, à partir des données de l'État, du potentiel d'implantation des énergies renouvelables par filière de production d'électricité sur la commune (éolien, photovoltaïque au sol, photovoltaïque sur toiture, ombrières). Le dossier est consultable à la mairie ou sur le site [www.megrit.fr](http://www.megrit.fr) du 11 mars au 6 avril 2024. Un registre des observations sur ce dossier sera disponible en mairie aux heures d'ouverture. Mairie ouverte samedi 6 avril de 8h30 à 12h.

### RECENSEMENT CITOYEN

#### QUI ?

Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans.**

#### COMMENT ?

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).  
**SUR LE SITE** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

**QUAND ?** Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

### ÉTAT CIVIL

#### Naissance :

👶 Le 4 janvier 2024 est née Inès ILLIEN, Fille de Yann ILLIEN et de Solène HERVÉ

### URBANISME

- ◇ **LEVENE Céline** ( 12 Boucouët )  
Extension maison, construction annexe, ouvertures
- ◇ **BOSCHEL Nicolas** ( 15 rue Pont Neuf)  
Pose panneaux photovoltaïques
- ◇ **BULVESTRE Laurence** ( 7 Locriac )  
Construction véranda en extension
- ◇ **CLEMENT Philippe** (14 bis rue des Granitiers) abri de jardin
- ◇ **JOUAN Michelle** (4 rue du Pont Neuf)  
clôture

## **C**ire de compostage

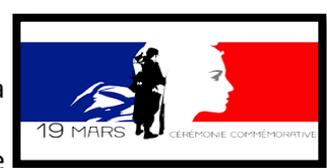


### Installation d'une aire de compostage partagée dans le bourg

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Dans ce cadre, Dinan Agglomération propose d'installer des aires de compostage partagées pour permettre le tri des biodéchets aux habitants sans jardin. Nos ordures ménagères sont constituées de plus de 30 % de biodéchets. Ce volume, s'il est composté n'aura plus besoin d'être transporté et incinéré mais deviendra une ressource pour les jardins et pots de fleurs de tous et toutes. Une réduction de notre impact sur l'environnement et des économies en perspectives. Un questionnaire va être adressé aux personnes qui n'ont pas de jardin afin de recueillir leur avis sur l'installation d'une aire de compostage partagée à installer dans le bourg. Renseignements pour tous ceux qui le souhaitent à la mairie.

## **C**érémonie du 19 mars

La cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie aura lieu le **mardi 19 mars 2024**.  
**Rendez-vous à 18h** à la mairie, puis dépôt de gerbe au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.



## L a TA et la TAP

La **taxe d'aménagement**, instaurée en 2012, concerne la construction ou les agrandissements tels que maisons individuelles, abris de jardin, véranda, piscines, etc...

La TA est composée **d'une part communale et d'une part départementale**.

La **taxe d'archéologie préventive** est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme, dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Exemple n°1 : Je construis un abri de jardin d'une surface de plancher de 15 m<sup>2</sup>, sachant que la valeur forfaitaire (fixée par arrêté ministériel) s'élève à 914€, pour 2024, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale =  $15 \times 914 \times 1\% = 137,10 \text{ €}$

TA : part départementale =  $15 \times 914 \times 2\% = 274 \text{ €}$

TAP :  $15 \times 914 \times 0.40\% = 55 \text{ €}$

Depuis le 1er septembre 2022, la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5000 m<sup>2</sup>).

## V olailles et oiseaux



### Déclaration obligatoire de volailles et d'oiseaux

Pour prévenir et lutter contre l'épidémie de la grippe aviaire, le recensement des propriétaires non commerciaux de volailles (basse-cour) ou d'oiseaux captifs élevés en extérieur est obligatoire en mairie, à l'exception de ceux qui sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau (arrêté ministériel du 24 février 2006).

Des cas de grippe aviaire ont été confirmés dans des foyers domestiques.

La France est classée au niveau « risque élevé » en raison de l'introduction du virus par les oiseaux migrateurs depuis le mois de novembre dernier.

### **Une démarche obligatoire**

Les propriétaires d'oiseaux ont donc l'obligation de les déclarer afin de permettre aux autorités sanitaires de lutter au mieux contre la propagation de la grippe aviaire. Ils doivent remplir un formulaire CERFA N° 154472\*02.

Ce formulaire est à envoyer ou déposer à la mairie.

Un registre de déclaration est tenu en mairie et mis à disposition du Préfet en cas d'épidémie.



## M édiathèque l'Hirondelle

La médiathèque de Broons propose différentes animations. L'accès est libre et gratuit. Voici la programmation pour mars et avril.

### Mars

- ◆ **Mercredi 6** : Ateliers philo—de 14h à 15h30—  
Pour les 8 à 11 ans—**sur inscription**  
Et de 18h à 19h30—pour les 12 à 17 ans
- ◆ **Vendredi 15** : Racontines—à 9h30—pour les 0 à 3 ans—**sur inscription**
- ◆ **Mercredi 20** : Ciné-surprise : à 17h—pour les 3 à 5 ans—**sur inscription**
- ◆ **Du 5 au 30** : **Expositions**  
- Femmes remarquables  
- Egalité filles/garçons  
- Parcours numérique

### Pendant les heures d'ouverture

- ◆ **Du 26 mars au 4 mai** : Exposition fairy doors, Benoît Bréhélin partage ses créations de petites portes de fée à retrouver aux quatre coins de la médiathèque.

### Pendant les heures d'ouverture

### Avril

- ◆ **Samedi 13** : Atelier fabrication d'une fairy doors  
À 10h—tout public—**sur inscription**
  - ◆ **Mercredi 17** : Ciné-surprise—à 16h—pour les 8 ans et plus—**sur inscription**
  - ◆ **Vendredi 19** : Racontines—à 9h30—pour les 0 à 3 ans—**sur inscription**
  - ◆ **Du 2 au 27 avril** : Exposition fées, dragons et créatures fantastiques
- ### Pendant les heures d'ouverture

Inscriptions : 02.96.80.00.44

[mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr](mailto:mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr)

## E space jeunes

**Mercredi 6 mars** : Grand Jeu Bataille Navale Géante

**Jedi 7 mars** : Balle au prisonnier CAP Sport et atelier cuisine « spéciale sucrée »

**Vendredi 8 mars** : Sortie patinoire à Rennes

\*inscription obligatoire

⇒ Départ 13h15—Retour 18h (prévoir gants, chaussettes hautes, vêtements chauds)

**Inscription : 02 96 84 73 36**



## A bantage d'arbre



Tout abattage d'arbre isolé, de haies, d'arbres dans un bois ou dans une forêt, doit au préalable faire l'objet d'une déclaration préalable et ne peut être réalisé qu'après autorisation.

L'abattage intempestif et non maîtrisé d'arbres peut fragiliser les sols, dénaturer le paysage et porter atteinte à l'environnement.

Ce sont pour ces 3 raisons que la loi ou la réglementation locale soumette l'abattage d'arbres à autorisation. L'objectif poursuivi étant de préserver le patrimoine végétal commun.

Si vous abattez un arbre sans autorisation, vous vous exposez à de très lourdes sanctions.

## MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov' est une aide de l'État qui vous permet de financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement lorsque vous êtes propriétaire, que vous habitez ce bien ou que vous le proposez à la location. Depuis le 1er janvier 2024, le dispositif est orienté vers deux types de travaux : les rénovations dites d'ampleur et l'installation d'équipements de chauffage à énergie renouvelable ou d'eau chaude sanitaire.

Les petits travaux (remplacement de fenêtres) ne sont désormais plus éligibles au dispositif d'aide MaPrimeRénov'. En revanche, vous pouvez encore bénéficier d'une aide financière pour le seul changement de votre solution de chauffage lorsque vous faites installer un système décarboné (pompe à chaleur)/pompe géothermique par exemple).

Le dispositif est donc désormais divisé en deux axes :

- \* MaPrimeRénov' Parcours accompagné
- \* MaPrimeRénov' Parcours par geste.

Permanence habitat 2024 à Broons le 3 avril, rendez-vous au **02.96.87.42.44** ou par mail à l'adresse : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)

## La Maison Escargot

Le CEC "la Maison Escargot" est un Centre d'éducation Conductive Pluridisciplinaire de rééducation unique en Bretagne à Plédéliac (22).

Nous accueillons les bébés, enfants, ados, jeunes adultes et adultes en situation de handicap afin de les "conduire" vers l'autonomie.

Notre capacité est de 10 à 12 personnes, par groupe d'âges, pathologies et niveau.

Chaque jeune est accueilli avec un aidant.

Plédéliac est idéalement situé au cœur du territoire Breton à 10 minutes de Lamballe/N 12 et 20 minutes de Saint-Brieuc.

La Maison Escargot c'est :

- ◇ Un lieu formidable à taille humaine
- ◇ Un lieu qui favorise l'épanouissement, le bien-être physique et psychique
- ◇ Un lieu qui propose des ateliers d'apprentissages: globalité - autonomie - exercices physiques et éducatifs
- ◇ Un lieu de rencontre pour les aidants
- ◇ Un cocon de bienveillance et d'échanges



Soyez curieux de voir "votre proche" enfant, ado etc. progresser à "La Maison Escargot" en session d' 1 semaine, 2 semaines...

Le Centre est ouvert toute l'année (sauf du 19 août au 8 septembre 2024). Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements et inscriptions.

**Samedi 27 avril** nous vous donnons rendez-vous à nos portes ouvertes/conférence, et pour fêter ensemble notre 10e anniversaire.



## Escroqueries—messages frauduleux

Avec l'accroissement des services en ligne et l'amélioration des techniques de tromperie, il est devenu parfois difficile de distinguer un vrai message d'une tentative d'escroquerie. Comment procéder face à un message électronique ?

**Vérifiez l'adresse de l'expéditeur**, même si elle a l'apparence d'un site officiel.

**Soyez attentif à l'orthographe et à la tournure des phrases.** Des fautes d'orthographe, une ponctuation

aléatoire doivent vous interpeller.

**N'ouvrez pas les pièces jointes, ne communiquez jamais vos informations confidentielles** : identifiants de connexion, numéro de sécurité sociale, coordonnées bancaires, etc.

**Ne cliquez pas sur les liens contenus dans les messages.** En cas de doute et avant d'agir, vérifiez avec l'organisme qu'il s'agit d'un vrai message. Lors d'un appel, raccrochez et rappelez. Vous trouverez un numéro officiel sur les moteurs de recherche ou en passant par votre moyen d'accès habituel (à travers votre



## Ty ' Biscus

**Ty ' Biscus** - Conseillère en soins naturels & Paysanne - Herboriste vous propose des ateliers dans la salle des associations de Mégrit cet hiver et des ateliers dans son jardin (lieu-dit : Péhé, Mégrit ) à partir du printemps. Formée aux soins naturels (herboristerie, soins naturels, micronutrition, aromathérapie) depuis 2018, Cécilia DONVAL de Ty ' Biscus, vous propose en 2024, de vous accompagner vers un mieux-être au quotidien par le biais d'ateliers thématiques en groupe, de conseils individuels à domicile et sur rendez-vous.

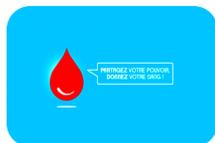
Prochain atelier :

**Samedi 9 Mars** : 17h -19h : Atelier et cercle de la femme : se reconnecter à ses cycles féminins ( conseils au naturel, échanges et partages )

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire aux ateliers, contacter Cécilia au **06 58 11 26 00** ou par mail : [ty\\_biscus@outlook.fr](mailto:ty_biscus@outlook.fr) ou encore via les réseaux sociaux ( Facebook & Instagram ) @ty\_biscus



## Don du sang



Les **prochaines dates de collecte de sang** à la salle des fêtes de Broons sont les suivantes :

- 🌀 Le lundi 8 avril 2024
- 🌀 Le lundi 10 juin 2024
- 🌀 Le lundi 23 septembre 2024
- 🌀 Le lundi 25 novembre 2024

## Dates à retenir

**Samedi 16 mars** : Assemblée Générale du club des Ajoncs d'Or

**Samedi 23 mars** : Course Team Mégrit : la « Jacky Drouet »

**Dimanche 31 mars** : Thé dansant du club des Ajoncs d'Or

**Mercredi 8 mai** : Accueil des amis de Rochesson

**Samedi 11 mai** : Repas du Jumelage



## Liste électorale

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles tout au cours de l'année. Pour pouvoir voter, vous devez vous inscrire au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour des élections. Pour voter pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024, la date limite d'inscription est fixée au vendredi 3 mai 2024.



## Site de la commune

N'hésitez pas à consulter le site de la commune : [www.megrit.fr](http://www.megrit.fr)

Vous y trouverez , entre autres :

- ◇ les PV du Conseil Municipal ainsi que les bulletins municipaux
- ◇ Les tarifs de location de salle
- ◇ L'agenda des manifestations
- ◇ Démarches administratives
- ◇ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Programme Local de l'Habitat sont consultables sur le lien suivant : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

## Téléthon

Cette année, en raison de la réouverture et de l'inauguration de la cathédrale Notre Dame de Paris les 6, 7 et 8 décembre, le Téléthon aura lieu les **vendredi 29 et samedi 30 novembre**.



## Inscriptions école 2024-2025

Les inscriptions à l'école publique se font à la mairie. Munissez-vous du livret de famille et du carnet de santé.  
Pour tous renseignements complémentaires :  
Mairie - 02.96.84.83.10  
École - 02.96.84.83.18

